

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-38

Séance du vendredi 17 avril 2026 à 14h00

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 avril 2026 par M. Rémi Goube, maire, s'est réuni en mairie ce jour.

**Présents :** Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécou, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

**Représentées :** Elisabeth Martin par Marc Algoud, Julia Grasler par Olivier Bridelance

**Absente :** Caroline Sauer

**Secrétaire :** Frédéric Froment

**2026-38 : Attribution d'une subvention exceptionnelle « Fête de l'Alpage » à l'association Gresse en Fête.**

Monsieur le Maire rappelle que, suite au souhait de désengagement de l'association GEVA concernant l'organisation de la Fête de l'Alpage, une nouvelle association, dénommée gresse-en-Fête, a été créée pour prendre la relève et qu'un accord de principe a été alors trouvé entre les deux entités pour que GEVA mette à disposition de Gresse en Fête le solde des capitaux dédiés à la Fête de l'Alpage, soit 16 000 €. Pour apporter caution à ce transfert, la municipalité s'est engagée à être d'une part l'intermédiaire de cette transaction, d'autre part se porter garante de l'utilisation de ces fonds exclusivement pour la Fête de l'Alpage.

Aussi, le conseil municipal a-t-il pris une délibération (n° 2026-02 du 22 janvier 2026) pour accepter un don de 16000€ de GEVA et à en faire bénéficier à Gresse en Fête de deux façons complémentaires : en payant directement des fournisseurs pour réservation de matériel pour la Fête de l'Alpage 2026 ; en versant le solde restant sous forme de subvention exceptionnelle à Gresse en Fête.

L'association GEVA ayant effectué le versement des 16 000 € le 9 avril 2026, la municipalité doit désormais faire bénéficier Gresse en Fête de la somme mise à sa disposition.

Pour des raisons d'anticipation indispensable, deux opérations de réservation de matériels ont été déjà réalisées et prise en charge directement par la commune :

- Réservation d'un chapiteau pour la somme de 2751 €
- Réservation d'un véhicule frigorifique pour la somme de 539,93 €
- Soient deux dépenses pour un total de 3 290,93 €.

En conséquence, la somme à verser par la municipalité à l'association Gresse en Fête s'élève à (16 000 € - 3290,93 € = 12 709,07 €) douze mille sept cent neuf euros et sept cents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 12709,07 € à Gresse en Fête.

(E Martin, C Dimier et O Bridelance, membres ou conjoint d'un membre du CA de Gresse en Fête ne votent pas.)

VOTANTS : 7          POUR : 7          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 17 avril 2026

Monsieur Rémi Goube

Maire